Cahiers de documentation syndicale - Supplément n°3 au N° 332 - NOVEMBRE 2014

section académique
LIMOGES

www.limoges.snes.edu facebook.com/sneslimoges twitter.com/sneslimoges

ENSEMBLE POUR REVALORISER NOS MÉTIERS
ENSEMBLE POUR ACQUÉRIR DE NOUVEAUX DROITS

Cher(e) collègue,

L'avalanche de communication et de publications en cette période d'élections professionnelles ne doit pas vous détourner d'une analyse lucide des propositions des uns et des autres. De la même façon, les difficultés techniques que vous pourriez rencontrer pour voter ne doivent pas vous dissuader de le faire.

La représentation des non titulaires dans les instances est importante. La Commission Consultative Paritaire (CCP), les Comités Techniques Académique (CTA) et Ministériel (CTM) constituent des espaces incontournables pour la défense individuelle et collective de vos métiers et la conquête de droits nouveaux. Voilà pourquoi le SNES, le SNEP, le SNUEP, le SNUipp, syndicats de la FSU, présentent avec vous des listes pour mener le combat syndical.

Ce n'est pas simplement au moment des élections que nous apparaissons… Vous le savez, année après année, nos syndicats organisent des stages, éditent des bulletins ou des lettres d'infos, interviennent auprès du rectorat pour défendre vos droits et organisent la mobilisation. Les avancées obtenues par la FSU pour l'accès à la titularisation ou encore les modalités de reclassement, montrent que notre action syndicale permet de modifier la donne. Un long chemin reste à parcourir pour que soit éradiquée la précarité mais notre combativité reste intacte.

Alors, votez ! Renforcez les orientations que nous portons.

NON TITULAIRES

dès le 27 novembre et jusqu'au 4 décembre

CCP

Examen des situations individuelles
(rémunérations, affectations, CDisation, licenciement, …)

CTM et CTA

Organisation de l'Éducation Nationale
(emplois, budgets, carte des formations, …)

VOTEZ

Mensuel - Directeur de publication Patrice ARNOUX - Prix : 0,50 € - Imp. Rivet Presse Édition, Limoges - Publié par la section académique du SNES : 40, avenue Saint-Surin 87000 LIMOGES - : 05-55-79-61-24 - : s3lim@snes.edu www.limoges.snes.edu - ISSN : 0759.9951 - CPPAP : 0418 S 07785

Les syndicats de la FSU, SNES, SNEP, SNUEP et SNUipp présentent des listes complètes dans toutes les académies pour l'ensemble des scrutins ; c'est le témoignage de l'implantation de terrain de nos organisations et de nos militants. C'est aussi un gage de cohérence des revendications que nous portons à tous les niveaux et de qualité du suivi des dossiers individuels qui nous sont confiés.

Certaines organisations, absentes des combats touchant à l'amélioration de vos conditions de travail, d'affectations ou de rémunérations, organisations fantômes parfois, sollicitent aujourd'hui soudainement votre suffrage. Et si toutes les professions de foi sont pavées de bonnes intentions, mieux vaut ne pas les dissocier de la capacité à les mettre en oeuvre.

Voter pour la FSU et ses syndicats, majoritaires dans toutes les instances, renforcer leur représentativité, c'est l'assurance d'être vraiment représenté dans les instances et défendu au quotidien.

VOTE CCP

C'EST QUOI UNE CCP ?

Commission Consultative Paritaire

Une instance de défense pour les personnels non titulaires

Installée en mars 2008, à l'issue des élections de décembre, la CCP des non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation résulte d'une revendication portée de longue date par la FSU et ses syndicats pour défendre les droits des personnels. Néanmoins ses attributions sont restées trop restrictives pour y permettre une défense efficace des non titulaires. Composée pour moitié de représentants désignés par l'administration, et pour moitié de représentants des personnels élus, elle n'est en effet obligatoirement consultée que sur les décisions de licenciement, sur les sanctions disciplinaires et sur toute question d'ordre individuel relative à la situation des agents non titulaires. Le ministère a ainsi choisi d'en faire un outil de sanction. À l'opposé de cette vision, la FSU revendique qu'elle soit un véritable lieu de dialogue social sur les conditions de travail, d'emploi, de rémunération et de formation des non titulaires. Les interventions résolues des syndicats de la FSU sont en passe d'aboutir et de permettre à cette instance de jouer pleinement son rôle ; l'arbitrage ministériel est en cours suite aux groupes de travail portant sur la gestion des non titulaires. Nul doute que le résultat de ces élections professionnelles pèsera fortement . Dans l'immédiat, les syndicats de la FSU oeuvrent quotidiennement pour lutter contre les décisions arbitraires, le non paiement des indemnités dues, le chantage au non-renouvellement ou le refus de CDisation. Ces orientations ont été défendues avec force par nos élus lors de la CCP du 6 novembre. Joignez votre voix à la leur !

Suite à la journée de grève et de manifestations, à l'appel de la FSU, le 31 janvier 2013, **la journée de carence a été abrogée**.

VOTES CT

C'EST QUOI UN CT ?

Comité Technique Ministériel et Académique

Des instances de défense des conditions d'emploi et de travail des personnels.

Sont présentés dans ces instances les choix du Ministre ou du Recteur en ce qui concerne l'utilisation et la répartition des moyens dont dispose le Ministère ou l'Académie. Peuvent aussi y être discutées une série de questions relatives aux évolutions statutaires. **L'enjeu est donc majeur.** Il s'agit de renforcer la FSU, de lui permettre de retrouver sa place de première fédération de la Fonction Publique (dont les dysfonctionnements du vote électronique de 2011 l'ont dépossédée).

La FSU incarne le syndicalisme majoritaire des professions de l'éducation, capable de porter dans les instances, comme dans les luttes, les revendications des personnels, d'élaborer des propositions alternatives en faveur d'un service public d'éducation laïque, modernisé, porteur d'espoir pour la jeunesse. La FSU incarne un syndicalisme qui ne cède pas aux effets de mode, un syndicalisme indépendant des pouvoirs en place.

Majoritaire pour être en position de peser sur les négociations dans les instances : en octobre 2011, dans notre académie, les syndicats de la FSU ont obtenu 45 des 65 sièges à pourvoir dans les différentes CAPA et CCP , les autres organisations obtenant 4 sièges au maximum. Confirmez et renforcez les listes présentées par la FSU et ses syndicats.

COMITÉS TECHNIQUES, ACADÉMIQUE ET NATIONAL, VOTEZ FSU

QUI VOTE ? COMMENT VOTER ?

Vous êtes électeur si vous avez un contrat depuis au moins deux mois à la date du 27 novembre 2014, et pour une durée minimale de six mois ou reconduit successivement depuis au moins six mois.

Vous devez, si vous êtes dans ce cas, **figurer sur la liste électorale affichée** en salle des professeurs ou dans l'établissement depuis le 15 octobre, et vous avez dû **recevoir votre identifiant de vote** entre le mardi 4 novembre et le mercredi 12 novembre, sous enveloppe cachetée et contre signature, dans votre établissement. Si ce n'est pas le cas, vous devez recevoir votre identifiant de vote sur votre mail académique. **Vous pouvez aussi avoir été oublié !** Dans ce cas rendez-vous sur l'espace électeur (procédure ci-dessous) pour obtenir votre inscription sur la liste électorale avant le 26 novembre, au delà il sera trop tard..

Pour voter vous devez, si ce n'est déjà fait, **activer votre messagerie professionnelle** en vous rendant sur le site internet du rectorat et en cliquant sur « Webmail » (identifiant 1èrelettreduprénomnom, en général, mot de passe : votre NUMEN, à demander au secrétariat de votre établissement si vous ne l'avez pas). En cas de problème cliquez sur « identifiants perdus » afin de trouver réponse à votre problème (quel nom d'utilisateur, quel mot de passe, …), la procédure est très simple.

Puis dès à présent, **créer votre espace électeur** en allant sur vote2014.education.gouv.fr

- Cliquer sur l'onglet « Créer mon compte ».
- Saisir votre adresse mail académique (prenom.nom@ac-limoges.fr en général, attention si vous avez un prénom composé, voir la rubrique « identifiants perdus » du Webmail en cas de problème d'identification) et choisir un mot de passe
- Activer ce mot de passe en cliquant sur un lien contenu dans le mail de confirmation envoyé à l'adresse académique.

Dès le 27 novembre et jusqu'au 4 décembre, **votez en vous rendant dans votre espace électeur muni de votre identifiant de vote** (il est possible de récupérer celui-ci sur l'espace électeur en cas de perte, comme il est possible de créer un nouveau mot de passe en cas d'oubli de celui-ci, et ce jusqu'à la fin du vote)

Pour tout problème, nous contacter au 05 55 79 61 24 ou s3lim@snes.edu

AGIR ENSEMBLE POUR LA TITULARISATION…

Considérant que le combat contre la précarité est indissociable de la préservation du Service Public et ne peut être résolu sans titularisation, la FSU a agi pour obtenir des négociations. Elles ont eu lieu en 2011, mais les avancées actées alors coexistent avec des injustices inscrites dans la loi de mars 2012. La FSU a donc dénoncé les conditions trop restrictives et les dysfonctionnements dans la gestion des recrutements réservés. Ceux-ci ont fortement déstabilisé, voire démotivé des candidats ayant pourtant prouvé leur valeur professionnelle.
Faisant état de ces manquements, la FSU s'adresse actuellement aux parlementaires et dépose des amendements, pour faire modifier la loi et améliorer les conditions de passation des épreuves.

ELECTION AU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL
DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Liste présentée par

F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

(SNASUB, SNEP, SNES, SNICS, SNPI, SNUAS-FP, SNUEP, SNUIPP, SNUPDEN, SNUACTE)

15 TITULAIRES, 15 SUPPLÉANTS

1.	Mme **ROLET Frédérique**	Professeure agrégée	collège Lavoisier, Lambersart (59)
2.	M. **SIHR Sébastien**	Professeur des écoles	école Les boutons d'or, Marzy (58)
3.	M. **LEVEDER Bruno**	Secrét. admin. de l'EN et l'ES	rectorat de l'académie de Rennes (35)
4.	M. **CHAISY Benoît**	Professeur agrégé	collège Abel Minard, Tonnerre (89)
5.	Mme **STREIFF Brigitte**	Infirmière de l'E.N.	collège Paul Verlaine, Faulquemont (57)
6.	M. **DUVEAU Nicolas**	Professeur de Lycée Pro.	lycée pro A. Perdonnet, Thorigny/Marne (77)
7.	Mme **FÉRAY Anne**	Professeure agrégée	lycée Robert Schuman, Metz (57)
8.	Mme **DUNET Béatrice**	Professeure des écoles	école élémentaire, Millas (66)
9.	M. **CASTEL Brice**	Assistant social	DSDEN du Calvados, Caen (14)
10.	M. **GARNCARZYK Igor**	Personnel de direction	collège Lechanteur, Caen (14)
11.	Mme **MOULLET Pascale**	Inspectrice de l'Education N[au]	circ. ASH est Gironde, Bordeaux (33)
12.	Mme **BENECH Coralie**	Professeure d'EPS	lycée Romain Rolland, Ivry sur Seine (94)
13.	M. **MARAND Xavier**	Professeur certifié	lycée A. Argouges, Grenoble (38)
14.	M. **MALAISE Arnaud**	Professeur des écoles	école mat. rue des Gds Champs, Paris (75)
15.	M. **BARBILLAT Christophe**	Professeur certifié	collège Stéphane Mallarmé, Paris (75)
16.	Mme **DESSEAUX Luce**	Professeure des écoles,	école élémentaire Paul Bert, Dieppe (76)
17.	M. **LALOUETTE Philippe**	Secrét. admin. de l'EN et l'ES	lycée des Métiers E. Gand, Amiens (80)
18.	Mme **GERARDIN Sigrid**	Professeure de Lycée Pro.	SEP Silvia Monfort, Luisant (28)
19.	Mme **HENNEQUIN Nathalie**	Assistante sociale	DSDEN des Yvelines, Guyancourt (78)
20.	Mme **POURVENDIER Carole**	Infirmière	collège Le Parc, Aulnay-sous-Bois (93)
21.	M. **STAËLEN Erick**	Professeur certifié	lycée Pierre Corneille, Rouen (76)
22.	Mme **POPINEAU Francette**	Professeure des écoles	école élémentaire du bourg, Buxerolles (86)
23.	Mme **FRANCOIS Nathalie**	Professeure d'EPS	lycée professionnel C. Claudel, Caen (14)
24.	Mme **SILVERI Antonia**	Adjointe admin. de l'EN et ES	CIO de Cagnes-sur-mer, Cagnes-sur-Mer (06)
25.	Mme **RUGGIERO Andrée**	Professeure de Lycée Pro.	lycée professionnel Claret, Toulon (83)
26.	M. **DEVIN Paul**	Inspecteur de l'Education N[au]	circonscription de Pantin, Pantin (93)
27.	Mme **HUET Ingrid**	Personnel de direction	collège Louis Armand, Gobbey (88)
28.	M. **HUBERT Benoît**	Professeur d'EPS	collège A. Rimbaud, Charleville-Mezière (08)
29.	Mme **BELEY Marie-Hélène**	Cons. principale d'éducation	collège A. de Beauville, Ducos (972)
30.	Mme **FEVRIER Laure**	Agent non titulaire AESH	rectorat de Toulouse (31)

…ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EMPLOI ET DE RÉMUNÉRATION

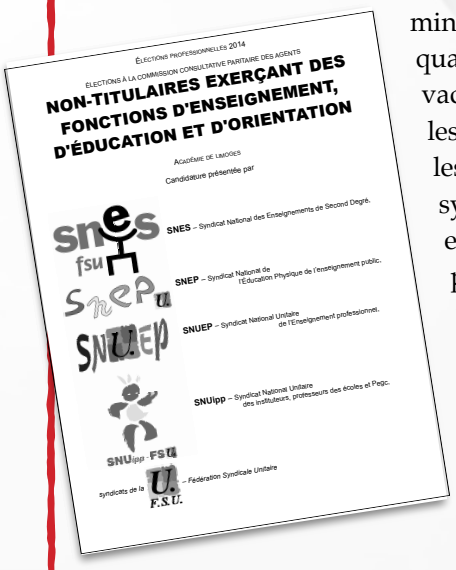

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

ELECTIONS À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS

NON-TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION

ACADÉMIE DE LIMOGES

Candidature présentée par

SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré.

SNEP – Syndicat National de l'Éducation Physique de l'enseignement public.

SNUEP – Syndicat National Unitaire de l'Enseignement professionnel.

SNUipp – Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et Pegc.

syndicats de la **F.S.U.** – Fédération Syndicale Unitaire

Parallèlement, nos syndicats ont interpellé le ministère, soulignant leurs inquiétudes quant aux contrats, conditions d'emploi, vacation, rémunération, … S'appuyant sur les dossiers gagnés dans les tribunaux et les actions syndicales menées, les syndicats de la FSU ont obtenu des engagements qui devraient se concrétiser prochainement : abrogation de la vacation, établissement de règles pour l'évolution et la fixation des rémunérations pour tous les contractuels, reconnaissance des droits sociaux, pour faire cesser les déréglementations pratiquées dans les rectorats et pour obtenir le cadrage national que la FSU réclame de longue date.

CCP Non titulaires

ÉLISEZ VOS REPRÉSENTANTS POUR LES 4 PROCHAINES ANNÉES

Faire respecter nos droits pour en acquérir de nouveaux

Obtenir un véritable plan de titularisation

VOTEZ SNES FSU – SNEP F.S.U. – SNUEP F.S.U. – SNUipp FSU – U. F.S.U.

CONTRACTUELS, MAÎTRES AUXILIAIRES,

ENSEIGNANTS, CPE ET CO-PSY DES COLLÈGES, LYCÉES, ÉCOLES, GRETA ET MGI

Le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUipp, syndicats de la FSU, agissent pour une véritable revalorisation des rémunérations et des conditions de travail.

☛ En finir avec la précarité

Notre action a permis qu'une interruption de contrat de moins de quatre mois n'annule plus le décompte de l'ancienneté pour un CDI et que tous les types de services soient pris en compte. Il faut renforcer les droits des contractuels en CDI encore trop peu protecteurs.

La FSU a obtenu la fin de la vacation et l'évolution de la rémunération avec l'ancienneté. Ces droits doivent maintenant être mis en œuvre. La FSU agit contre les interruptions de contrat sans fondement.

Nous intervenons pour garantir les droits sociaux, confortés par la nouvelle rédaction des textes Fonction Publique.

Nous avons obtenu un meilleur reclassement pour les non-titulaires qui accèdent aux métiers d'enseignants, de CPE et de CO-Psy.

☛ Pour un véritable plan de titularisation

Nous revendiquons l'amélioration du dispositif de titularisation et la mise en place d'un véritable plan de titularisation, qui n'écarte personne. Nous agissons pour dépasser les insuffisances de la loi Sauvadet en revendiquant :

- la garantie de réemploi et un plan de titularisation massif,
- un plan valorisant l'expérience,
- un droit à la formation par des décharges de services, des congés formation…

☛ Pour un cadrage national de la gestion des non-titulaires

La FSU revendique des grilles de rémunération et d'avancement nationales et l'examen en CCP des actes de gestion de tous.

La FSU exige le versement de frais de déplacement et l'amélioration des conditions d'affectation.

Avec toute la profession, nous exigeons l'amélioration des conditions d'exercice.

À l'écoute de tous les personnels, nous nous opposons à l'austérité qui affaiblit le service public et proposons d'autres choix.

VOTEZ !

Une seule adresse

vote2014.education.gouv.fr

Activez au plus tôt votre espace électeur

ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ